Investissements

Accessibilité aux handicapés : 20 milliards d'euros d'ici 2015

«C'est à la société de s'adapter aux personnes handicapées». Ainsi pourrait être résumé l'état d'esprit de la loi, qui impose que, en 2015, tous les établissements recevant du public devront être accessibles aux handicapés. Ce qui représente un investissement de 20 milliards d'euros. Une étude détaille le coût selon la taille de la collectivité.

La loi du 11 février 2005 «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» impose que tout établissement recevant du public (ERP) soit totalement accessible à toute personne. Et elle a fixé un objectif : en 2015, tous les ERP gérés par les collectivités locales et l'Etat devront être accessibles quelle que soit la nature de handicap.

Une étude menée par quatre organismes (Accèsmétrie, la Fédération des APAJH, Dexia et la Fédération Française du Bâtiment) chiffre à 20 milliards d'euros l'investissement pour la mise en accessibilité de ces établissements, dont 3,6 Mds pour l'Etat. Et, depuis 2005, ils estiment que seulement 5 à 15% des travaux ont été menés. Un diagnostic de mise en accessibilité devra être réalisé au 1er janvier 2011.

«État, régions, départements ou encore communes et leurs groupements devront mesurer les enjeux pour être au rendez-vous en 2015», soulignent Jean-Pierre Serrus, président d'Accèsmétrie, Jean-Louis Garcia, président de la fédération des APAJH, Jean-Luc Guitard, directeur France de Dexia Crédit Local et Didier Duchêne, délégué accessibilité de la Fédération Française du Bâtiment.

La préfecture du Pas-de-Calais. L'Etat est propriétaire de 20 000 établissements accueillant du public.

Leurs services ont estimé le coût de ces aménagements, en se fondant sur des études de terrain sur des communes et collectivités en France (dont les villes de Dunkerque et Tourcoing).

L'Etat compte environ 20 000 ERP, les Conseils régionaux : 2 000 ERP, les Conseils généraux : 13 000 ERP, les communes : 297 830 ERP (dont 114 160 appartiennent à des communes de plus de 3 000 habitants). Soit environ 332 830 ERP gérés par les collectivités locales et l'État.

Selon l'étude réalisée, le montant moyen des travaux de mise en accessibilité est de 38 200 € HT. Le montant minimum s'établit à 2 700 € et le montant maximum à 127 500 €. Il varie selon la taille

La France compte 2 300 000 personnes handicapées moteur, 1 700 000 personnes déficientes visuelles et 700 000 personnes en situation de handicap intellectuel, 5 180 000 personnes déficientes auditives.

Qu'est-ce que l'accessibilité ?

«L'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires, nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux, services, produits et activités. La société, en s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, fait progresser également la qualité de vie de tous ses membres.»

Source : Définition interministérielle de l'accessibilité (avril 2006)

Valenciennes Métropole lance son plan handicap

Valenciennes Métropole a lancé officiellement en avril une étude sur l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Elle portera sur les équipements publics des 35 communes de l'agglomération.
L'objectif est d'accompagner les communes dans le développement d'une stratégie d'intégration de la personne handicapée et de toute autre personne à mobilité réduite.
Pour ce faire, la communauté d'agglomération a mandaté un prestataire chargé d'élaborer 35 plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des Espaces Publics.
Avec cette étude, les communes pourront programmer les interventions à mener avant 2015.

de la commune : pour une ville de moins de 3 000 habitants, il est de 10 777 € HT par bâtiment. La commune comptant en moyenne 5,5 bâtiments, cela revient à un investissement global de 59 700 € HT.
Dans les villes ou communautés de plus de 3 000 habitants, le budget moyen par bâtiment est estimé à 73 000 € (le nombre estimé d'obstacles étant de 17 par bâtiment).
Pour les départements, le budget moyen par bâtiment est estimé à 170 400 €. Et, dans les régions, à 226 825 €
Pour les bâtiments de l'Etat, le budget moyen par bâtiment est évalué à 140 000 €.

Et en région ?

Dans le Nord, selon la préfecture, 37 communes de plus de 5 000 habitants sur 110 ont créé une commission communale d'accessibilité, instance de gouvernance composée d'élus, des associations de personnes handicapées, des associations d'usagers. Elle est chargée d'évaluer le degré d'accessibilité, de définir des priorités d'action en fonction des besoins des citoyens et, enfin, de transmettre ces suggestions aux différents maîtres d'ouvrage. En outre, 10 commissions intercommunales sur 41 ont été créées.

«Les efforts doivent être poursuivis puisqu'en 2015, l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) devant être accessibles à toutes les personnes handicapées», souligne la préfecture, qui, depuis novembre 2009, a mis en place une «vaste opération de sensibilisation des acteurs territoriaux concernés». Une commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) se réunit chaque année. Elle approfondit notamment les questions liées à l'accessibilité et au handicap.

Les services de l'Etat sont aussi concernés. A l'occasion des déménagements des nouvelles directions départementales interministérielles, «l'accessibilité sera une priorité tant pour le public que pour les personnels et se fondera sur les diagnostics accessibilité», promettent les services de l'Etat. Autres innovations : un guichet adapté, virtuel ou réel, devrait être mis en place à la préfecture puis dans d'autres services de l'Etat, et le personnel des services de l'Etat devrait bénéficier d'une formation dédiée à l'accueil des personnes handicapées...

Synthèse pour les collectivités territoriales

Collectivités	Nombre d'ERP	Coût moyen HT par ERP	Enjeux
Villes ou intercommunalités plus de 3000 hbts	114 160	73 000 €	8,3 Md€
Villes de moins de 3 000 hbts	183 670	10 775 €	1,9 Md€
Conseils généraux	13 000	170 000 €	2,2 Md€
Conseils régionaux	2 000	226 000 €	0,4 Md€
Total HT			12,9 Md€
Total TTC et avec MOE			**16,7 Md€**

Les bâtiments de l'Etat

Bâtiments de l'Etat	Nombre	Préconisations HT moyen	Enjeux en €
Bâtiments de l'Etat	20 000	140 000 €	2,8 Md€
Surfaces gérées par l'Etat	environ 60 M m²		
Total TTC et avec MOE			**3,6 Md€**

Source : Accessimètre, la Fédération des APAJH, Dexia et la FFB

En bref

Le Grenelle 2 adopté

L'Assemblée Nationale vient d'adopter le projet de loi Grenelle 2. Jean-Louis Borloo a qualifié ce texte de «majeur, confirmant les objectifs du Grenelle 1 qui permettait à la France de rattraper son retard en matière de développement durable, et de préparer l'avenir», tout en estimant que «le Grenelle 2 permet à la France de prendre une longueur d'avance dans l'ensemble des secteurs de la croissance verte.»

Pour ce qui concerne le secteur du bâtiment, voici le rappel des principales ruptures déjà accomplies ou engagées ainsi que les principales avancées contenues dans le texte :

Les ruptures obtenues :

- Nouvelle norme de construction de 50 kWh/m² (3 fois moins que la norme actuelle et 6 fois moins que la moyenne dans le bâti existant)
- 20 000 demandes de certification en BBC (20 fois plus qu'en 2007)
- Signature de 120 000 éco PTZ
- Rénovation de 40 000 logements sociaux sur les 800 000 programmés

Les avancées du Grenelle 2 :

- Obligation d'informer les futurs occupants d'un logement sur sa performance énergétique
- Simplification des procédures pour la réalisation de travaux de rénovation thermique au sein des copropriétés.